

Fusion/COMUE/Association à Paris Est

Qu'est-ce qu'une fusion ?

Deux établissements n'en forment plus qu'un, de plus grande taille, avec un seul CA et un seul conseil académique, ce qui signifie aussi :

- Division du nombre des élus par deux pour représenter un nombre plus important de personnels et d'étudiants.
- Fusion des budgets
- Mutualisation / suppression / restructuration de formations et de laboratoires
- Circulation des personnels et/ou des étudiants entre les sites
et/ou déménagement(s) de composante(s).

Qu'est-ce qu'une Communauté d'Universités et d'établissements ?

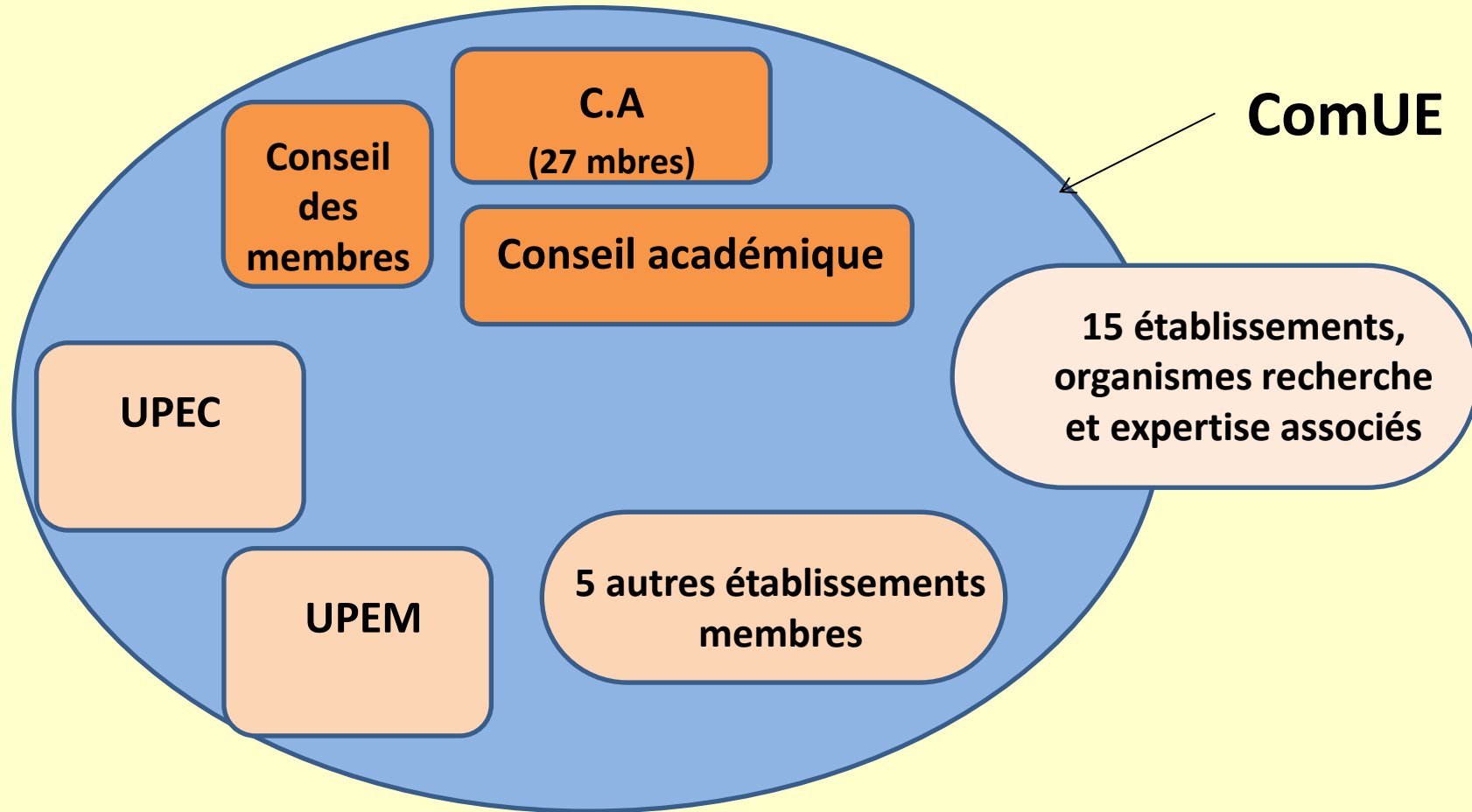
- Un CA et un Conseil académique coiffent les établissements de la ComUE, qui leur transfèrent des compétences.
- Le pouvoir des conseils des établissements s'affaiblit. C'est une étape vers une fusion ou une restructuration
- La ComUE peut recevoir directement du MESR des dotations (budget, personnels..)
- La ComUE contractualise avec le MESR, coordonne le site, elle est accréditée pour les diplômes.
- Mutualisation / suppression/restructuration de formations, laboratoires. Déplacements personnels, étudiants, formations, laboratoires.

Qu'est-ce qu'une association ?

Les établissements associés conservent leur personnalité morale, leur taille et leur autonomie financière.

- Ils partagent des compétences (sans transfert à une nouvelle couche exécutive ou administrative)
- Ils signent entre eux des conventions.
- Pas de mutualisation des déficits.
- Des formations peuvent être cohabilitées.
- La coordination du site, la contractualisation avec le MESR sont encadrées par les conventions entre établissements
- Les établissements peuvent adopter une même appellation pour le projet partagé.

1. la ComUE Paris Est



- 2 universités (UPEC et UPEM) et 5 autres établissements sont membres de la COMUE Université Paris Est (UPE)
- 15 établissements ou organismes de recherche sont associés à la ComUE.

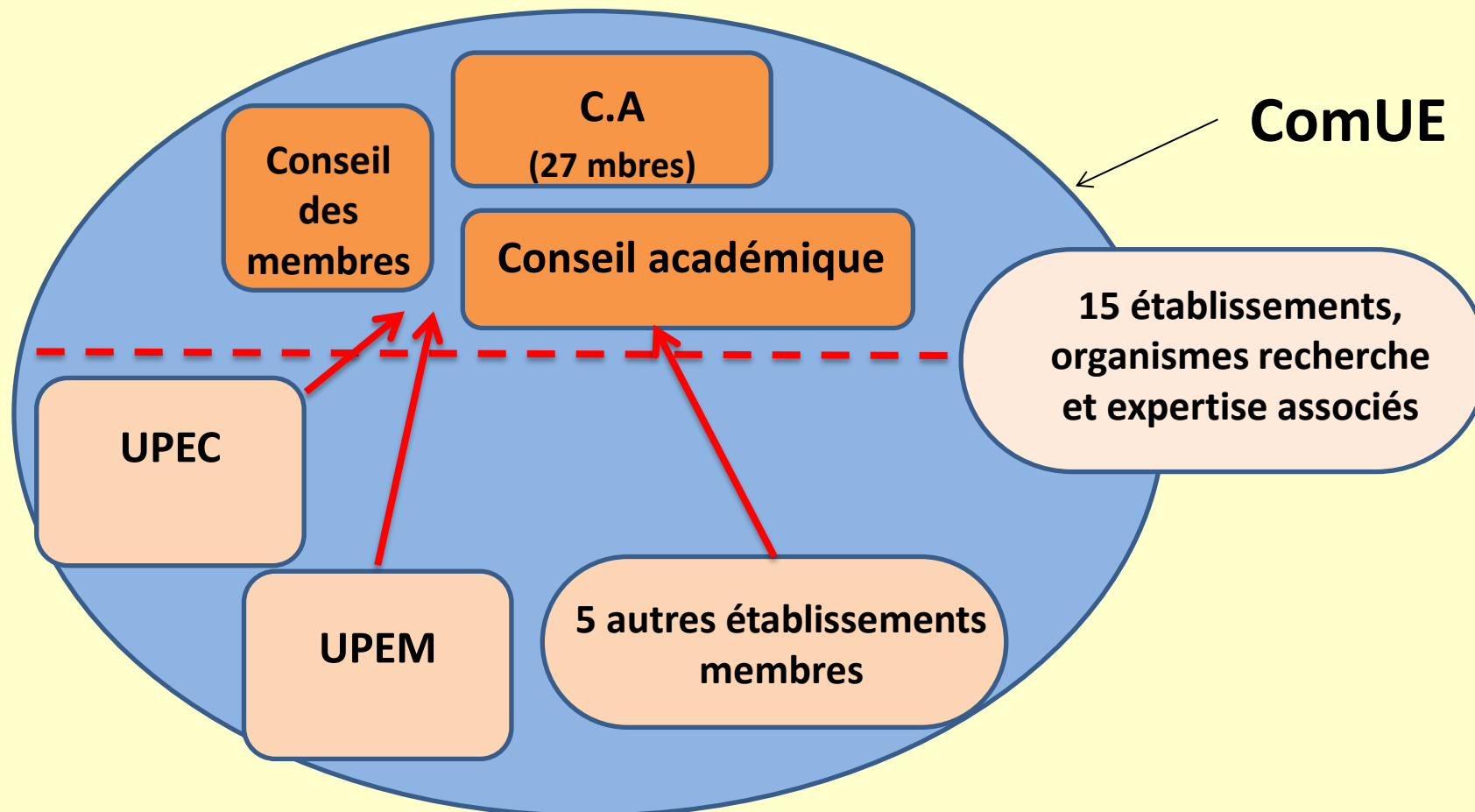
Les membres de la ComUE UPE

- UPEC
- UPEM
- Ecole des Ponts Paris Tech
- ESIEE Paris (école de la chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile de France)
- ENVA (école nationale vétérinaire Maisons-Alfort)
- IFSTTAR (Institut fr des sciences et techno des transports, de l'aménagement et des réseaux)
- CNRS

Les associés de la ComUE UPE

- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- Centre hospitalier intercommunal de Créteil
- Centre scientifique et technique du Bâtiment
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
- Ecole d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la Vallée
- Etablissement français du sang
- Institut national de l'information géographique et forestière
- Institut national de la Santé et de la Recherche médicale
- Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- Ecole des Ingénieurs de la ville de Paris
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais
- Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'Industrie
- Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement
- Institut national de l'audiovisuel
- Laboratoire de recherche sur les monuments historiques

2. la ComUE Paris Est, des transferts de compétences

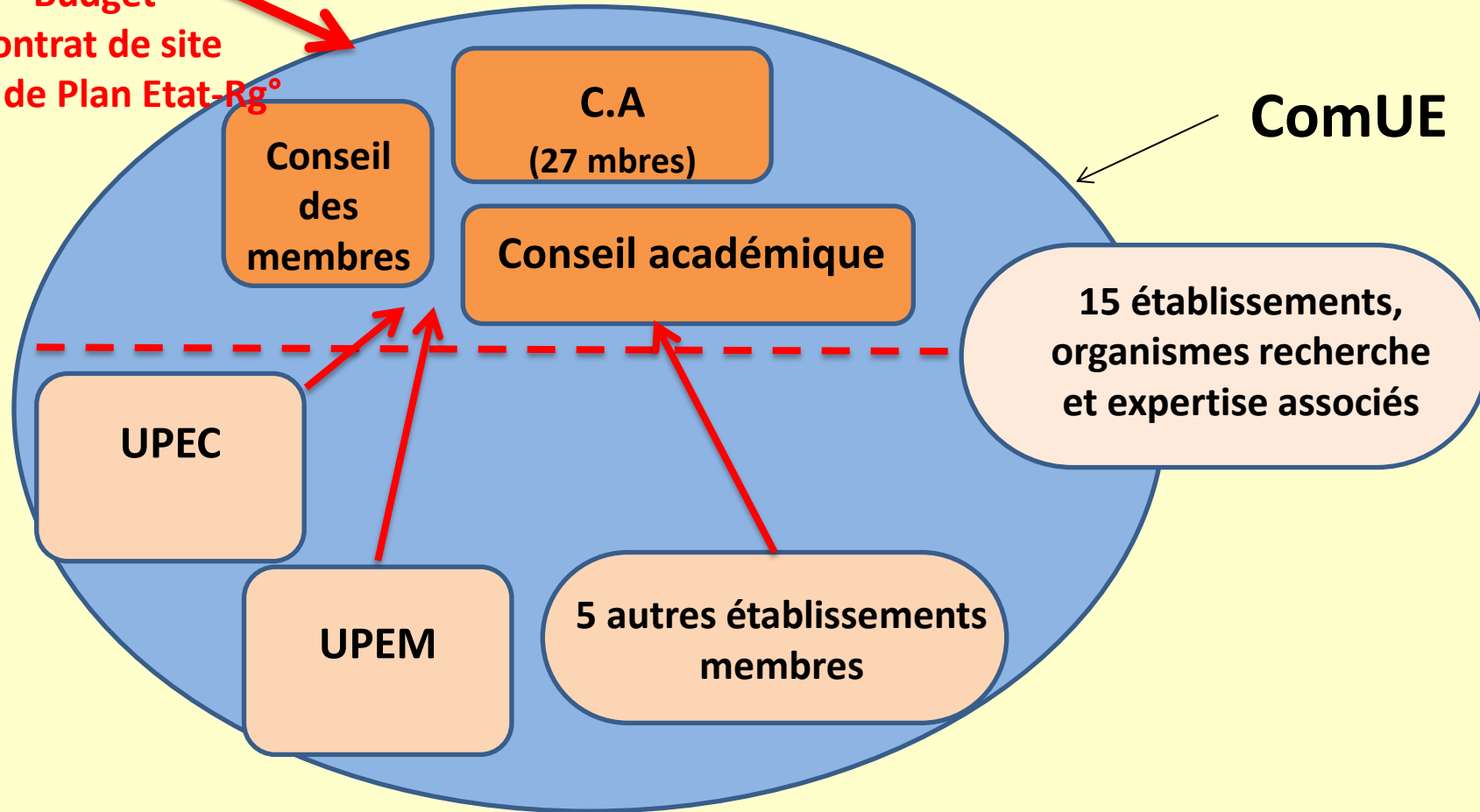


- 2 universités (UPEC et UPEM) et 5 autres établissements sont membres de la COMUE Université Paris Est (UPE)
→ Les membres transfèrent des compétences à la ComUE (au CA et au Cac)
- 15 établissements ou organismes de recherche sont associés à la ComUE.

2. la ComUE Paris Est, principal interlocuteur

MINISTERE
REGION

Budget
Contrat de site
Ctrat de Plan Etat-Rg°



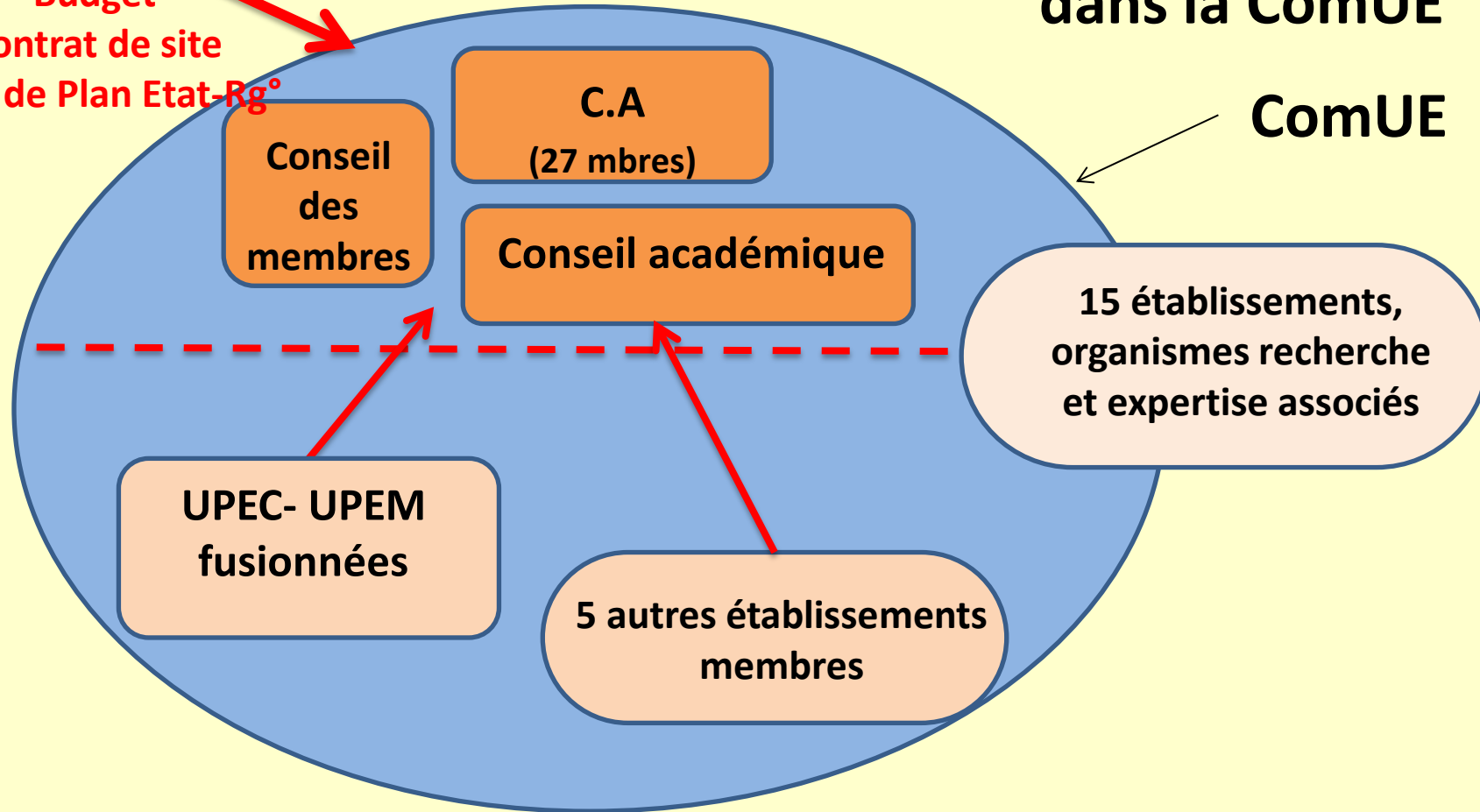
- 2 universités (UPEC et UPEM) et 5 autres établissements sont membres de la COMUE Université Paris Est (UPE)
→ Les membres transfèrent des compétences à la ComUE (au CA et au Cac)
- La ComUE devient l'interlocuteur principal de l'Etat et de la Région pour l'enseignement supérieur et la recherche

**MINISTERE
REGION**

3. Fusion de l'UPEC et de l'UPEM

dans la ComUE

**Budget
Contrat de site
Ctrat de Plan Etat-Rg°**



ComUE

**15 établissements,
organismes recherche
et expertise associés**

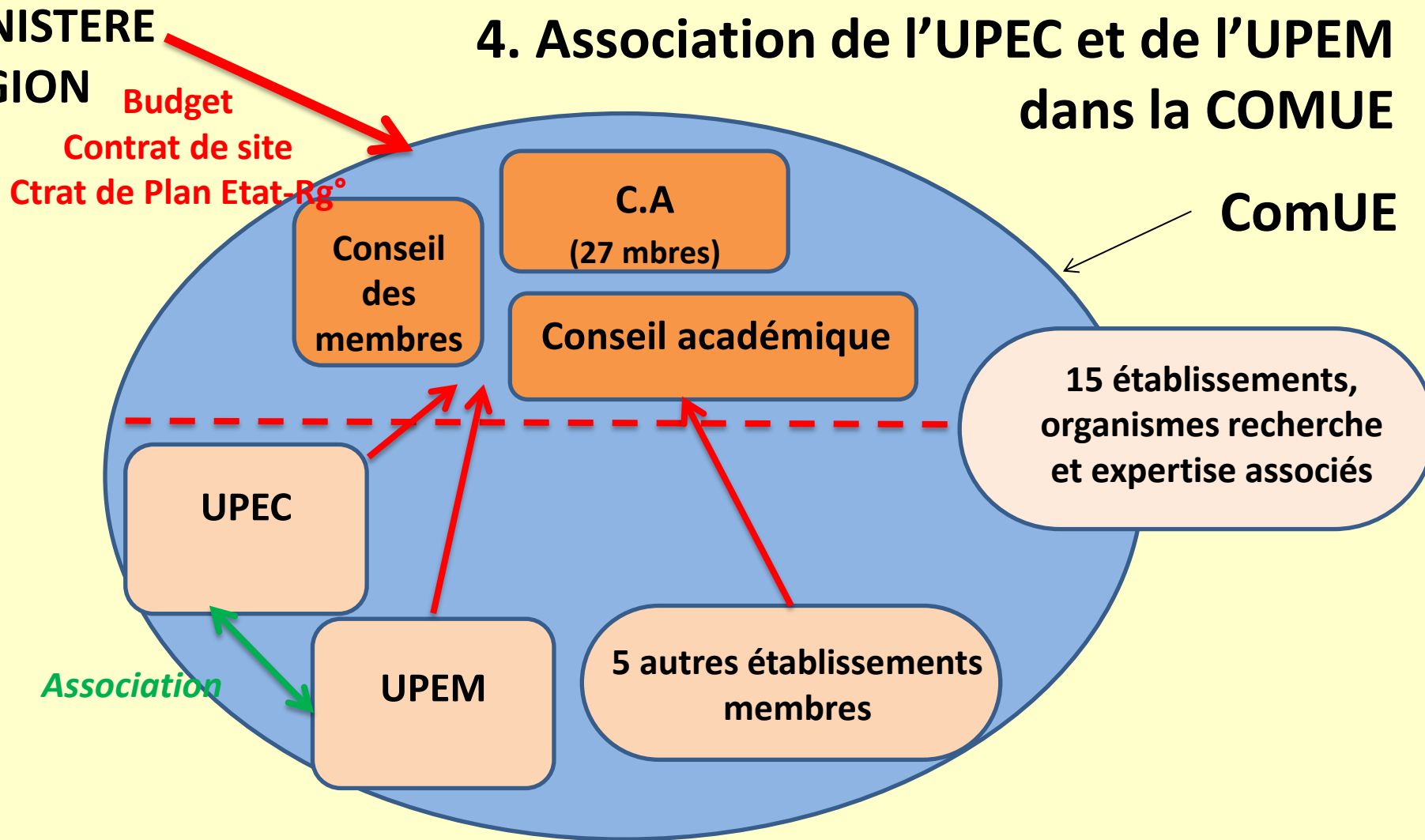
**UPEC- UPEM
fusionnées**

**5 autres établissements
membres**

3. l'UPEC et l'UPEM fusionnent en une seule université (42 000 étudiants)

**Mais elles n'ont plus qu'un seul représentant au Conseil des membres de la ComUE
alors qu'elles rassemblent la plus grande part des étudiants de la ComUE UPE**

4. Association de l'UPEC et de l'UPEM dans la COMUE



4. Une autre possibilité de coopération renforcée entre l'UPEC et l'UPEM : une association par convention. ↔

La nature et le périmètre de la coopération sont définis par les partenaires
Chaque université conserve sa personnalité morale.

Elles disposent de 2 représentants au Conseil des membres de la COMUE

FUSION, COMUE, ASSOCIATION ?

**Stoppons la fusion
et décidons ensemble !**